



PAR COURRIEL

Québec, le 4 avril 2024

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS
GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, nous vous informons d'un rehaussement prochain du Programme québécois de dépistage prénatal (PQDP). Pour rappel, le PQDP vise à rendre accessible aux femmes enceintes du Québec, sur une base volontaire, le dépistage prénatal de la trisomie 21, de la trisomie 18 et de la trisomie 13. Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre les informations qui se trouvent dans cette lettre aux cliniques, aux centres de prélèvement ainsi qu'à tous les professionnels impliqués dans les suivis de grossesses.

Actuellement	À partir du 6 mai 2024
Dépistage biochimique intégré, avec ou sans clarté nucale : – Une prise de sang au 1^{er} trimestre – Une prise de sang au 2^e trimestre	Dépistage biochimique de 1 ^{er} trimestre, avec ou sans clarté nucale : – Une prise de sang au 1^{er} trimestre

Dans un dépistage de premier trimestre, la mesure de la clarté nucale augmente significativement la performance du test et elle diminue le nombre de faux positifs, lorsqu'elle est combinée aux marqueurs sériques pour le calcul de probabilité. Pour cette raison, il est donc **plus important que jamais** que les centres médicaux transmettent sans délai, pour les personnes participant au PQDP, les mesures de la clarté nucale aux laboratoires du PQDP afin d'éviter tout retard inutile dans la communication des résultats aux parents.

Pour les personnes enceintes ayant dépassé le premier trimestre et souhaitant effectuer un dépistage, un test biochimique de deuxième trimestre (14⁰-20³) pourra être effectué.

... 2

Dans le contexte de ce rehaussement, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procédera à la mise à jour des outils du PQDP suivants et les nouvelles versions de ces outils seront accessibles à partir du 6 mai prochain :

- le dépliant d'information pour les femmes enceintes;
- le formulaire de consentement AH-611;
- la page Web pour informer la population;
- la page Web pour informer les professionnels.

Une nouvelle formation en ligne sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) sera également disponible à ce moment.

En pièces jointes, vous trouverez un aide-mémoire des points cruciaux du rehaussement ainsi que le schéma des étapes du PQDP.

Pour tout questionnement concernant le fonctionnement du PQDP, vous pouvez communiquer avec le soutien aux professionnels offert par le MSSS pour le PQDP à l'adresse suivante : pqdp@msss.gouv.qc.ca.

Cependant, pour toute question relative à un résultat ou à un échantillon en particulier, nous vous invitons à communiquer directement avec les deux laboratoires fiduciaires du PQDP ci-dessous, selon la région dans laquelle votre établissement est situé :

- CHU de Québec – Université Laval
N° de téléphone : 418 654-2128
N° de télécopieur : 418 654-2727
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
N° de téléphone : 514 345-4931, poste 3114
N° de télécopieur : 514 345-2124

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Stéphane Bergeron, M.D.

p. j. 2

c. c. M. Daniel Paré, MSSS

Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

Directrices et directeurs des services professionnels des établissements publics de santé et de services sociaux

Directrices clinico-administratives et directeurs clinico-administratifs des grappes de laboratoires de biologie médicale

Directrices médicales et directeurs médicaux des grappes de laboratoires de biologie médicale